



Projet Pédagogique

« Culture Nissarte »



Accueil périscolaire de l'Abadie

Ecole Jean de la Fontaine & Germaine Chemin 2019/2020

SIVOM Val de banquière
21, boulevard du 8 mai 1945 06730 Saint-André de la Roche
Tél : 04.92.00.50.50

Sommaire

1- Présentation

- a- Le SIVOM Val de Banquière
- b- Situation géographique
- c- Les objectifs éducatifs du SIVOM Val de Banquière

2- L'accueil de loisirs périscolaire

- a- Le public reçu
- b- Les activités proposées
- c- Les objectifs pédagogiques
- d- Le vivre ensemble

3- Organisation

- a- Organisation du travail
- b- Organisation des locaux
- c- L'accueil périscolaire
- d- Les PAI
- e- Le non négociable
- f- Journée type
- g- Pour l'équipe pédagogique
- h- Evaluation

4- Rôle de chacun

- a- Le directeur d'accueil collectif de mineurs
- b- L'adjoint pédagogique
- c- L'animateur

5- L'équipe pédagogique

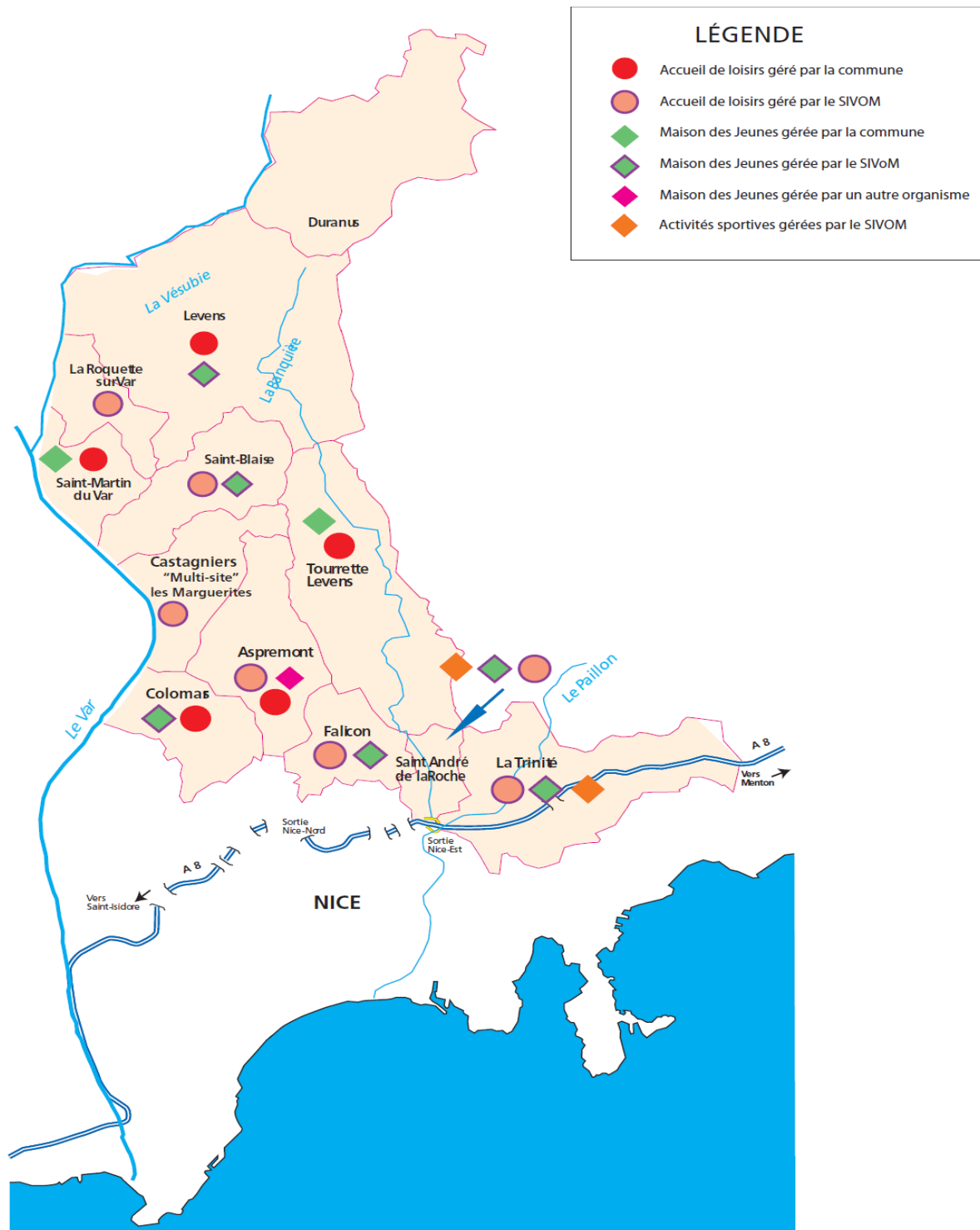
- a- Coordinatrice périscolaire
- b- Directrice de l'A.C.M
- c- Les ATSEM
- d- Les animateurs/trices

6- La sécurité

- a- La sécurité physique
- b- La sécurité morale
- c- La sécurité affective
- d- La sécurité relative aux déplacements

PRESENTATION

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Val de Banquière a été créé en 1994. Son siège se situe à la mairie de Saint-André de la Roche. Aujourd'hui, le SIVoM Val de Banquière regroupe 12 communes : Aspremont, Castagniers, Colomars, Duranus, Falcon, La Roquette-sur-Var, Levens, Saint-André de la Roche, Saint-Blaise, Saint-Martin du Var, Tourette-Levens, La Trinité soit environ 40 000 habitants.



SITUATION GEOGRAPHIQUE

Sivom Val de banquière

Adresse : SIVOM Val de Banquière
21, boulevard du 8 mai 1945
06730 Saint-André de la Roche

L'accueil de loisirs périscolaire a lieu dans l'école maternelle Jean de la fontaine pour des raisons de qualité d'accueil, de locaux adaptés pour les enfants. Elle fait partie des 2 écoles présentes sur l'Abadie, distantes d'une centaine de mètres. Elle se situe également sur la colline de l'Abadie à quelques Km de Saint André De La Roche.

Les accueils de loisirs sont gérés par le Sivom Val de Banquière. Ces accueils sont déclarés à la DDCS (Direction Départemental de la Cohésion Sociale) en respectant la réglementation en vigueur, soit 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Les objectifs éducatifs :

L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

LE PUBLIC RECU

Des enfants âgés de 3 à 6 ans fréquentant l'établissement scolaire Jean de la Fontaine, et des enfants âgés de 6 à 11 ans fréquentant l'établissement Germaine Chemin.
La plupart des enfants habitent à l'abadie.

LES ACTIVITES PROPOSEES

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation a pour objectif de proposer, de mettre en place et d'accompagner les enfants sur une multitude d'activités dans le cadre de leur projet d'animation.

Types d'activités proposées :

Les activités susceptibles d'être proposées sont :

- Activités ludiques (Jeux de société...)
- Activités sportives.
- Activités d'expression (théâtre...)
- Activités manuelles.
- Lecture.
- Petite ferme pédagogique

Les activités proposées dans le temps de Loisirs sont en lien avec les activités proposées dans les autres temps de vie de l'enfant (Actions Ecoles) et se déclinent autour de thèmes prédéterminés en équipe.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'accueil de loisirs périscolaire est déclaré à la DDCS des Alpes Maritimes. Son Projet pédagogique découle du Projet Educatif. Nous répondons aux objectifs définis par ce dernier en lien à l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité, la créativité et l'inventivité ainsi que la citoyenneté, l'autonomie et la socialisation (CF Annexe 2). Nous rajoutons au projet pédagogique les projets d'animation qu'on réalisera. Nous allons travailler tout le long de l'année sur le thème de « La culture Nissarte ».

LE VIVRE ENSEMBLE

En accueil périscolaire, nous « vivons ensemble » ce qui veut dire que l'équipe d'adultes comme les jeunes se doivent d'avoir des rapports harmonieux, un maximum de décisions concernant les activités proposées ou le rythme de vie seront prises collectivement (équipe adultes comprise).

ORGANISATION

ORGANISATION DU TRAVAIL

La qualité de notre travail (autant en termes d'efficacité pour nous que de plaisir pour les enfants) repose sur une organisation précise du travail et un fonctionnement commun compris et appliqué par tous. Gardez bien en tête que tout ce qui va suivre peut-être rediscuté **uniquement** si l'équipe et/ou les enfants en ressentent le besoin.

Les règles de vie seront discutées avec les enfants en début d'année. Nous définirons tout de même entre adultes un cadre de « limites » qu'ils ne pourront pas dépasser quand ils créeront nos règles (nous prendrons en compte la sécurité, la morale et bien sûr les possibilités). Ce cadre pourra évoluer en même temps que la période scolaire si besoin. (CF [Charte du vivre ensemble Annexe 1](#))

Pour ce qui est des journées, elles seront modulables selon la volonté du collectif mais devront être réfléchi en fonction des évènements immuables (heures de repas...).

Nous impliquerons les enfants dans la vie de l'accueil périscolaire (création des affichages, de la décoration, rangement...).

Dans le cadre d'un accueil pour tous, le SIVOM SVDB a mis en place un projet handicap. (CF [projet handicap Annexe 3](#))

LE NON NEGOCIABLE

Le non négociable est toute attitude contraire à la loi, au règlement intérieur ou à la morale collective (violence de tout type, comportement dangereux ou excluant, consommation de drogue...). Le règlement intérieur, sera applicable autant pour les enfants que pour les salariés.

ORGANISATION DES LOCAUX

Au sein de l'école Jean de la Fontaine nous disposons :

- Une salle d'évolution
- Deux salles de restauration
- Une salle d'animation
- Un plateau dédié aux jeux
- Une petite ferme

Aux alentours de l'école nous disposons :

- Un terrain de sport
- L'auberge des amis

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

- L'école Jean de la Fontaine dispose de 2 classes avec 2 instituteurs et deux ATSEM.
- L'école Germaine Chemin dispose de 4 classes avec 5 instituteurs.

Effectifs périscolaire du matin : 55 enfants inscrits

Effectifs périscolaire du midi : 136 enfants inscrits

Effectifs périscolaire du soir : 72 enfants inscrits

LES PAI

Le projet d'accueil individualisé, concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que l'asthme, allergies, intolérance alimentaire ou autres.

Le PAI est un document élaboré par le médecin scolaire afin d'adapter au mieux l'intégration de l'enfant en fonction de ses besoins spécifiques.

Ces besoins et la démarche à suivre sont spécifiés sur le document écrit et signé.

Chaque enfant possédant un PAI a une trousse personnelle où se trouve le protocole à suivre en cas de symptômes, ainsi que les éventuels médicaments à administrer.

JOURNEE TYPE

Accueil du matin (7h15 à 8h30) : Les enfants sont pris en charge de façon échelonnée par l'équipe d'animation. Il est proposé aux enfants qui le souhaitent, un petit déjeuner organisé par les animateurs. Chaque enfant s'installe et se « réveil » à son rythme, en allant sur les différents pôles de jeux installés par les animateurs.

Accueil du midi (11h35 à 14h) : Les animateurs récupèrent les enfants dans leur classes respectives, les maternelles et 28 élémentaires mangent au premier service, le reste des élémentaire mange au deuxième service. Lorsque le premier service est terminé, les plus petits vont à la sieste, les autres participes aux activités mises en place par l'équipe d'animation. Durant le premier service, les élémentaires qui patientent, participent aux activités mises en place également. Les instituteurs récupèrent les maternelles à 13h35, les élémentaires sont accompagnés par les animateurs à l'école Germaine chemin à 14h.

Accueil du soir (16h20 à 18h30) :

L'équipe d'animation prend en charge les enfants inscrits directement des les écoles respectives et font l'appel. Les élémentaires vont ensuite à l'école Jean de la Fontaine pour un lieu d'accueil commun. Un goûter équilibré et soigneusement préparé par les animateurs est proposé aux enfants. Une aide aux devoirs est proposée aux élémentaires de 17h à 17h30. Un groupe part sur la petite ferme pour s'occuper des animaux et des activités sont également misent en place pour les autres.

POUR L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Dossier d'embauche, papiers à fournir :

- Certificat d'aptitude à la vie en collectivité,
- Extrait de casier judiciaire n°3,
- Attestation de Sécurité Sociale,
- Diplômes professionnels et/ou BAFA
- RIB.

Règles à respecter :

- Tenue adaptée (pas de tongs, ni de talons hauts etc...) et décente,
- Présence sur place avant les enfants,
- Préparation des activités en lien avec les objectifs fixés en équipe,
- Langage et comportement en lien avec la philosophie éducative du SIVOM,
- Regard bienveillant et sans jugement sur les enfants mais également les parents,
- Instauration d'une relation quotidienne et professionnelle avec les familles
- Vérification et suivi de la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur,
- Tout changement de programme ou de destination, ainsi que tout problème doivent immédiatement être communiqué par l'animateur à un responsable.

EVALUATION

- Réunions bi mensuelle de l'équipe pédagogique afin d'établir le bilan des activités misent en place, si les objectifs ont été atteints, et réunions ponctuelles voire quotidiennes avec les enfants pour avoir leur ressenti et habiller l'arbre pédagogique.
- Rencontre et échange avec chaque famille lors des accueils, puis échange formalisés si besoin est.
- Chaque animateur passe un entretien 2 fois par an avec son directeur afin d'évaluer les savoir être et savoir faire auprès des enfants. Nous pouvons donc faire un bilan des points forts, des points à améliorer, des perspectives d'évolution, des besoins et des désirs de formation. Le directeur est évalué de la même façon par sa hiérarchie.

RÔLE DE CHACUN

Le DACM (Directeur d'Accueil Collectif de Mineurs)

Il est celui qui coordonne l'ensemble des actions de l'équipe. Il s'occupe des tâches administratives et veille au bon fonctionnement de l'accueil périscolaire. Il se doit de donner les moyens à son équipe pour mener à bien leurs missions. Il est celui sur qui reposent toutes les responsabilités. Il a aussi un rôle formateur vis-à-vis de son équipe et s'imposera comme médiateur voir décideur en cas de conflit.

Il peut déléguer des missions jamais des responsabilités !

L'adjoint pédagogique

Il est celui qui assiste le DACM du côté animation. Il a pour but de coordonner les actions de l'équipe d'animation et d'être un soutien à celui-ci. Il est amené à mener des réunions et à prendre des décisions importantes. En l'absence du directeur, il sera missionné à occuper ses fonctions.

L'Animateur

Il est en contact direct avec le public. Il met en application les actions définies en équipe et s'occupe directement de la sécurité physique, morale et affective du collectif jeune. Il se doit d'avoir une attitude d'adulte responsable et ne doit jamais oublier qu'il est, à tout moment, un exemple pour les enfants. Il agit en facilitateur auprès du public pour concrétiser les objectifs pédagogiques. Il travaille en équipe et doit trouver sa place au sein de celle-ci. Il est également force de propositions et ne doit pas hésiter à poser des questions.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Coordinatrice périscolaire

Virginie DI BENEDETTO, BAFD

Directrice de l'A.C.M

Marine Bertrand-charpentier, DUT
Carrière sociale option ASSC

Les ATSEM

- Catherine Duchiron
- Elodie Rodolosie

Les animateurs/trices

- Renaud Dano, BAFA
- Chloé Beruto, BAFA
- Lydie Lyraud, BAFA
- Romain Fabre, BPJEPS LTP, licence STAPS
- Benoit Marquez, BAFA
- Hamza Beday, BPJEPS APT
- Sophia Rogmati, CAP petite enfance
- Emira Majdoub
- Marie-Hélène Fosse, professeur des écoles
- Rachida Fahri

LA SECURITE

LA SECURITE PHYSIQUE

La sécurité physique est assurée par l'animateur. Ainsi, cette responsabilité implique une attitude de vigilance permanente.

- Compter régulièrement les enfants
- Savoir à tous moments où se trouvent les enfants
- Observer les enfants pendant les activités et la quotidienne et être attentif au moindre signe anormal chez l'enfant.
- Penser à la sécurité lors de l'élaboration des activités : choix du terrain de jeux, consigne à indiquer aux enfants...
- Surveiller à tous moments, les lieux à risques : toboggans, toilettes, barrières...

LA SECURITE MORALE

- L'animateur est à l'écoute de l'enfant, disponible et attentif à tout moment.
- Il participe à la vie de l'enfant, il s'investit lors des activités et aussi pendant les temps de vie quotidienne.
- L'enfant doit se sentir en sécurité.
- L'animateur est garant du comportement de son groupe.
- Il est référent, un modèle pour l'enfant, il doit donc lui-même respecter les règles.

LA SECURITE AFFECTIVE

- Des relations de confiance sont mises en place avec les enfants : aucune différence ne doit être faite entre les enfants grâce à un comportement d'écoute et de bienveillance.
- Les règles de vies sont clairement établies entre l'enfant et l'animateur.

LA SECURITE RELATIVE AUX DEPLACEMENTS

Avant chaque sortie, les animateurs précisent : l'identification du groupe, l'heure de départ et de retour, le nombre d'enfants et l'itinéraire de la sortie.

A pied :

- Le groupe d'enfants est encadré par les animateurs répartis, comme suit : un à l'avant, un derrière, et un sur le côté si possible.
- Les animateurs effectuent « une parade », sur les passages piétons, afin de sécuriser le déplacement des enfants.



CHARTE DU VIVRE ENSEMBLE

(Document à conserver)



Les parents s'engagent à :

- Expliquer à leur enfant le contenu de la charte du vivre ensemble.
- Aider et accompagner leur enfant à respecter la charte.
- Collaborer avec l'équipe d'animation dans l'intérêt des enfants.

Les enfants s'engagent à :

- Respecter les règles de vie établies dans la charte du vivre ensemble.

Les sanctions en cas de non-respect de la Charte

Sur l'ensemble des temps : restauration, périscolaire, extrascolaire, et Activités sportives et de loisirs :

1er avertissement : Les parents sont informés par téléphone et par écrit dans le cahier de liaison par le responsable.

2ème avertissement : Les parents sont convoqués par le responsable pour un rendez-vous.

3ème avertissement : Les parents sont informés par écrit par le Président du Sivom Val de Banquière.
Un rendez-vous avec les responsables de l'animation et un Élu peut-être proposé.

4ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception, signé par le Maire de Saint-André de la Roche, Président du SIVOM Val de Banquière, leur signifiant une exclusion temporaire de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs (de 2 à 5 jours).

5ème avertissement : Les parents reçoivent un courrier en recommandé avec accusé de réception signé par le Maire de Saint-André de la Roche, Président du SIVOM Val de Banquière leur signifiant une exclusion définitive de leur enfant de la restauration scolaire et/ou des activités périscolaires, extra scolaires, activités sportives et de loisirs.

Le Maire de St André de la Roche,
Président du SIVOM Val de Banquière,



Honoré COLOMAS

Signature des Parents

Signature de l'enfant

PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE
SPORTS ET LOISIR



Je ne dois pas...



Crier sur mes camarades et les adultes



Me moquer et insulter mes camarades et les adultes



Me bagarrer avec mes camarades



Courir dans les couloirs et dans les salles



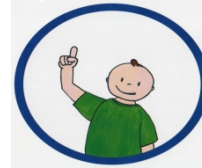
Bousculer mes camarades et les adultes



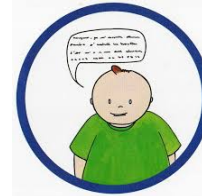
Abîmer le matériel



Je dois...



Demander la parole et être capable d'écouter les autres



Parler calmement et poliment à mes camarades et aux adultes



Écouter et appliquer les règles et les consignes données par les adultes



Ranger mes affaires



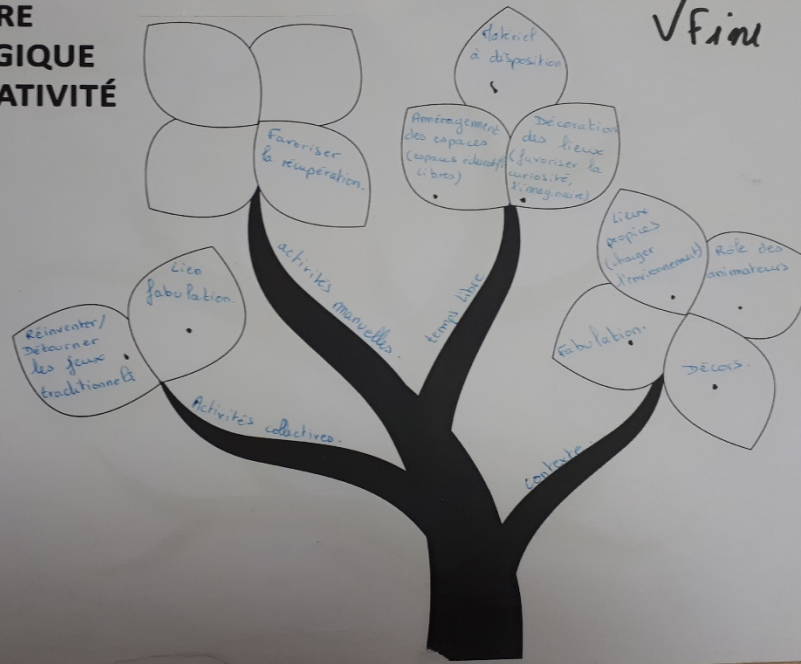
Respecter mon environnement



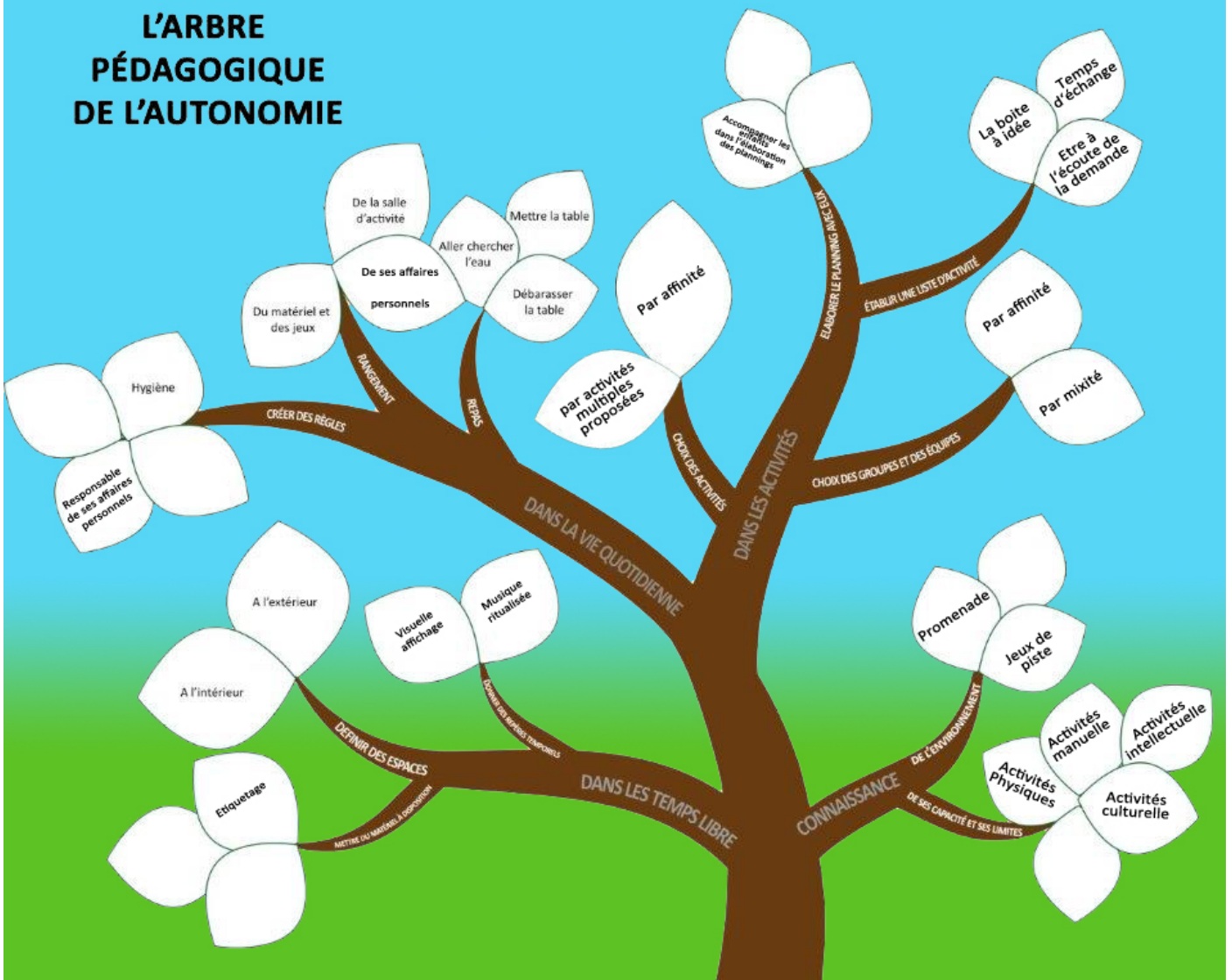
Appliquer l'ensemble de ces règles de vie pour profiter pleinement des activités qui m'ont été proposées et mieux vivre ensemble

L'ARBRE PÉDAGOGIQUE DE LA CRÉATIVITÉ

✓ Fin



L'ARBRE PÉDAGOGIQUE DE L'AUTONOMIE



[Annexe 3 : projet handicap](#)